



**HAL**  
open science

## Mobilité internationale académique et Interculturalité.

Jean-Claude Régnier, Nadja Acioly-Regnier

► **To cite this version:**

Jean-Claude Régnier, Nadja Acioly-Regnier. Mobilité internationale académique et Interculturalité.. Biennale Internationale de l'Éducation, de la Formation et des Pratiques Professionnelles : "faire/se faire", Association La Biennale et Institut Catholique de Paris, Sep 2021, Paris, France. hal-03355297

**HAL Id: hal-03355297**

**<https://hal.science/hal-03355297>**

Submitted on 12 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# MOBILITÉ INTERNATIONALE ACADÉMIQUE ET INTERCULTURALITÉ<sup>1</sup>

Jean-Claude Régnier  
Professeur des universités émérite  
UMR 5191 ICAR – Université de Lyon - France  
National Research Tomsk State University – Russia

Nadja Acioly-Régnier  
Professeure des Universités  
EA 4571 Éducation, Cultures, Politiques – ECP  
INSPE Université Lyon 1

## RÉSUMÉ

Le but de cette communication est de partager une réflexion sur la place et le rôle d'une approche interculturelle de la mobilité internationale académique, en particulier, celle sur laquelle repose la formation doctorale en régime de cotutelle. Cette réflexion porte avant tout sur nos longues expériences personnelles de direction de travaux de recherche au niveau de la formation en master et en doctorat dans le domaine des sciences de l'éducation et de la formation, réalisés pour la plupart, par des étudiants non-francophones issus de divers pays. L'intérêt de cette thématique réside dans le développement de l'internationalisation dans l'enseignement supérieur qui s'est produit au cours des 25 dernières années et dans la confrontation de divers modèles économiques qui peuvent l'organiser. L'exemple de l'instauration d'un règlement conduisant à l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants originaires de pays hors de l'Europe communautaire est un exemple d'invasion des modèles de formation de conception libérale et néolibérale dans l'accueil des étudiants étrangers dans nos universités françaises en générant un traitement mercantilisant de la formation universitaire qui s'opposent aux valeurs de l'éducation pour tous.

Un essai de théorisation a déjà donné lieu à deux publications issues de communications dans des colloques internationaux. Le premier à Porto Alegre au Brésil dans *Congresso Ibero-americano de Docência Universitária* (Régnier, Acioly-Régnier, 2018). Le second à Tomsk dans le cadre du colloque annuel *Langue/Langage et Culture* à l'Université d'Etat de Tomsk en Sibérie russe (Régnier, Koroleva, 2019.) Une dimension sur laquelle nous concentrons notre attention, est celle du processus de développement des compétences interculturelles dans le sens du rapport réalisé et publié par l'UNESCO en 2013. Le cadre théorique au sein duquel nous tentons de conduire nos analyses est celui de la psychologie interculturelle et en particulier la prise en compte coordonnée des trois dimensions culture, cognition, affectivité telle que développées par Acioly-Régnier (2010). Il s'agit là encore de la poursuite d'un retour réflexif sur nos pratiques sociales guidées par nos valeurs dans leurs dimensions tant épistémologiques et méthodologiques que téléologiques et axiologiques. Nous maintenons notre point de vue humaniste pour lequel la construction et le développement de compétences interculturelles constituent une des conditions qui permettent aux êtres humains de tenter de vivre ensemble dans ce monde de déchirement sinon même de mieux-vivre ensemble. Nous appuyons notre réflexion sur des données documentaires institutionnelles et réglementaires, et sur des données construites au fil du temps par enquête par questionnaire et par entretien auprès d'étudiant-es ou d'ex-étudiant-es qui ont suivi des parcours intégrant une mobilité internationale.

**Mots-clés :** *Internationalisation ; Interculturalité ; Compétences interculturelles ; Formation doctorale ; Ethnocentrisme.*

## INTERNATIONAL ACADEMIC MOBILITY AND INTERCULTURALITY

### ABSTRACT

The aim of this paper is to share our reflections on the place and role of an intercultural approach to international academic mobility, in particular, the type of mobility which doctoral training under cotutorship is based on. This reflection focuses primarily on our long personal experience of

---

<sup>1</sup> Texte accepté comme communication de recherche. Identifiant attribué : n°2021121

supervising research work at Master's and doctoral level in the field of education and training, most of which was carried out by non-French speaking students from various countries.

The interest of this theme lies in the development of internationalisation in higher education that has occurred over the last 25 years and in the confrontation of various economic models that can organise it. The introduction of a regulation leading to an increase in tuition fees for students from outside the European Community is an example of how liberal and neo-liberal training models have invaded the reception of foreign students in our French universities, generating a mercantile treatment of university training that is opposed to the values of education for all.

An attempt at theorising that issue has already resulted in two publications from papers given at international conferences. The first was in Porto Alegre in Brazil at *Congresso Ibero-americano de Docência Universitária* (Régner, Acioly-Régner, 2018). The second took place in Tomsk as part of the annual *Language/Langage and Culture* conference at Tomsk State University in Russian Siberia (Regner, Koroleva, 2019). One aspect that we focus our attention on is the process of developing intercultural competences such as they are defined in the report produced and published by the UNESCO in 2013. The theoretical framework within which we attempt to conduct our analyses is that of intercultural psychology and in particular, the coordinated consideration of the three dimensions of culture, cognition and affectivity as developed by Acioly-Régner (2010). The aim is, once again, to develop reflexive feedback on our social practices as guided by our values in their epistemological and methodological as well as teleological and axiological dimensions. We maintain our humanist view that the construction and development of intercultural competences is one of the conditions that enable human beings to try and live together in this world of divisions, if not to live better together. Our reflection will be based on institutional and regulatory documentary data, and on data built up over time through questionnaire surveys and interviews with students or former students whose studies have involved international mobility.

**Keywords :** *internationalisation ; interculturality ; intercultural skills ; doctoral training ; ethnocentrism.*

# 1 Introduction

Au cours des 25 dernières années, le thème de la mobilité internationale des étudiants et des étudiantes est devenu un thème d'actualité au sein des universités et des institutions d'enseignement supérieur et de leurs tutelles, mais aussi un objet d'intérêt sur lequel ont été conduits des études scientifiques et des travaux de recherche. Ainsi la Cour des Comptes (2019) a publié un rapport dans le but de *S'organiser pour les défis à venir*. Le rapport établit un constat que notre expérience universitaire nous permet de partager, celui de la modification de la physionomie de l'enseignement supérieur dans le monde depuis la fin du siècle passé en raison d'une forte augmentation de la population étudiante entraînant une forte croissance de demande de mobilité internationale.

Selon les données statistiques publiées en mars 2021 sur le site Campus France<sup>2</sup>, les estimations conduisent à ces résultats. Entre 2017 et 2018, la population étudiante a progressé de 1%, atteignant 225 millions d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2018. En cinq ans, la population étudiante dans le monde a crû de plus de 5% selon l'UNESCO<sup>3</sup>. En 2018, 2,5% des étudiants sont donc partis en mobilité internationale. L'Unesco recense une hausse de 31% en cinq ans. Les effectifs de la mobilité étudiante augmentent donc plus rapidement que la population étudiante mondiale.



Ainsi au début de la synthèse, le rapport identifie d'ailleurs une des causes dans une perspective que nous comprenons mais qui n'est pas celle qui a motivé notre propre investissement et engagement dans le développement de la mobilité internationale au travers des accords de coopération académique et scientifique entre universités ou des accords de formation doctorale en régime de cotutelle que nous avons construits et animés. Le rapport souligne qu'« il existe aujourd'hui un véritable « marché » international des étudiants, devenu essentiel pour la réputation des établissements et la reconnaissance de la qualité de leurs formations. » (Cour des Comptes, 2019, p.11) et semble ainsi convenir de considérer les offres et les demandes de mobilités internationales étudiantes à la lumière des lois du marché admises comme génératrices de l'amélioration ! Nous y pressentons les risques d'une dérive dont une manifestation nous semble déjà se trouver dans l'institutionnalisation suivante. Comment interpréter l'augmentation différenciée des frais d'inscription pour les étudiants étrangers ressortissants d'un État non-membre de l'Union européenne stipulé dans l'arrêté du 19 avril 2019 qui fixe les montants annuels des droits d'inscription devant être acquittés, à compter de l'année universitaire 2019-2020, dans les établissements publics d'enseignement supérieur ?

Nous ne pouvons nous empêcher d'y voir un exemple d'envahissement des modèles de formation de conceptions libérale et néolibérale dans l'accueil des étudiants étrangers dans nos universités françaises en générant un traitement mercantilisant de la formation universitaire qui s'opposent aux valeurs de l'éducation pour tous au sens des valeurs prônées dans la République française à la suite de l'esprit du siècle des Lumières et même dans le souffle révolutionnaire de Communes de 1871, il y a maintenant 150 ans ! Cette mesure s'inscrit étonnement dans la stratégie d'attractivité<sup>4</sup> pour les étudiants internationaux du programme *Bienvenue en France*. Pourrions-nous croire que plus le coût d'inscription sera élevé, meilleure sera la formation dans

<sup>2</sup> [https://ressources.campusfrance.org/publications/chiffres\\_cles/fr/chiffres\\_cles\\_2021\\_fr.pdf](https://ressources.campusfrance.org/publications/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_2021_fr.pdf)

<sup>3</sup> Institut statistique de l'Unesco (ISU), janvier 2021.

<sup>4</sup> Présentation de la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux. <https://www.gouvernement.fr/partage/10704-presentation-de-la-strategie-d-attractivite-pour-les-etudiants-internationaux>

les universités françaises alors que rien ne pourra spécifiquement être mis en place pour compenser cette différenciation tarifaire<sup>5</sup> ? Nous partageons l'analyse faite par une journaliste et publiée sur le site du journal *L'Humanité*<sup>6</sup> (4 décembre 2018) qui attire l'attention sur les dérives possibles de l'argumentation qui porte cette mesure en utilisant « l'imaginaire de l'étranger venu pour “profiter de la quasi-gratuité des services publics français”. L'effet direct de ces annonces, c'est la mise en scène d'une hostilité envers les étudiants étrangers, dans un environnement français déjà corrodé par le racisme, en leur faisant sentir qu'ils et elles n'auraient pas la même valeur ni la même place que leurs camarades français, avec lesquels ils vivent et étudient. Déjà, de nombreux étudiants ont fait part du sentiment d'humiliation et d'insulte ressenti depuis les annonces faites lundi 19 novembre. Ce processus de stigmatisation, dans un contexte politique gangrené par le nationalisme et l'exclusion des « non-nationaux », est profondément inquiétant ». Il y a ici les ferments de ce qui s'oppose à *l'alphabétisation interculturelle* (UNESCO, 2013, p.17). Nous constatons qu'*a posteriori* la majorité de nos étudiants étrangers n'aurait pu avec de telles contraintes financières venir étudier dans le domaine des sciences de l'éducation et de la formation en France. Toutefois le rapport (2019, p.11) relance des arguments générateurs d'un espoir de retour à une attractivité moins limitée par des obstacles financiers et poursuit en rappelant que « La mobilité des étudiants, qu'elle soit entrante ou sortante, comporte de nombreux enjeux : outre l'amélioration de la performance et de l'employabilité des étudiants concernés, elle favorise l'excellence académique pour une recherche de haut niveau, renforce les liens économiques et développe les échanges culturels et personnels. Elle constitue un outil de rayonnement et de promotion de la langue du pays hôte et contribue à l'influence d'un État par la formation des futures élites des pays étrangers. » Mais il déplore que cette mobilité « ne [fasse] pourtant pas l'objet d'une politique publique globale portant sur ses diverses formes, éprouvées ou en devenir. ». Ce constat conduit à la formulation de 11 recommandations que nous n'analyserons cependant pas ici ni même ne les aborderons du point de vue micro de notre expérience singulière.

Notons que dans cette approche comptable, la dimension de l'interculturalité est extrêmement peu explicitement présente dans le rapport. Dans les 247 pages du rapport, l'interculturalité ne constitue nullement un concept opérateur avec lequel la mobilité internationale est pensée. Le terme *interculturel* n'apparaît d'ailleurs que 2 fois dans l'expression *compétence(s) interculturelle(s)* (Cour des Comptes, 2019, p.59 & p.140)

Pour illustrer l'intérêt porté à cet objet qu'est la mobilité internationale étudiante, nous avons cherché à identifier, sans aucune exhaustivité, quelques études apportant des connaissances d'une autre nature que celles gestionnaires et comptables apportées par la Cour des Comptes. Nous essayons d'en faire un état des lieux succinct.

## **2 Quelques réflexions et travaux de recherche sur la thématique de la mobilité internationale et de l'interculturalité**

Pour plus précision nous revenons sur la notion de mobilité internationale étudiante que nous prenons en référence. Pour l'institut de statistique de l'UNESCO<sup>7</sup>, cela concerne les « étudiants qui ont quitté provisoirement leur territoire national dans le but de poursuivre leurs études et qui sont inscrits dans un programme d'enseignement dans un pays étranger. »

---

<sup>5</sup> <https://www.campusfrance.org/fr/cout-etudes-superieures-france-frais-inscription>

<sup>6</sup> <https://www.humanite.fr/frais-universitaires-des-etrangers-bienvenue-en-france-si-vous-etes-riches-664574>

<sup>7</sup> <http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/etudiants-internationaux-ou-en-mobilite-internationale>

Dans un article publié en **2000**, Elizabeth Murphy-Lejeune aborde la question de la mobilité internationale et adaptation interculturelle : les étudiants voyageurs européens dans le cadre d'une thématique portant sur mobilité internationale et formation : dimensions culturelles et enjeux professionnels. Dans le contexte de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, elle formule alors la problématique suivante : « Les étudiants mobiles ne représentent qu'une faible proportion de la population étudiante européenne. En revanche, les compétences acquises lors du séjour à l'étranger sont de plus en plus recherchées et valorisées dans un contexte professionnel marqué par l'internationalisation des relations. Mais, l'évaluation des effets du séjour demeure un domaine mal connu. Quelle plus-value la mobilité internationale confère-t-elle et quels apprentissages spécifiques ce lieu de formation inédit induit-il ? Quels sont les savoirs ou les qualités que l'étudiant voyageur acquiert au terme de son expérience ? » A partir d'une enquête par entretien auprès d'étudiants ayant effectué un séjour d'une année universitaire de neuf à dix mois dans un pays européen autre que le leur, elle conclut que « l'adaptation telle qu'elle est définie par les étudiants est un processus évolutif multiple, d'ordre à la fois territorial, mental, linguistique, relationnel, socioculturel et personnel qui sollicite fortement l'individu. ». Elle poursuit en percevant l'étudiant voyageur comme un individu qui « en s'adaptant adopte des solutions en fonction des problèmes qui se présentent à lui et, ce faisant, assouplit sa personnalité, *allège son bagage culturel*, agrandit la gamme d'appartenances possibles et acquiert la liberté du vagabond potentiel. »

A la périphérie de la mobilité internationale étudiante, nous trouvons, une étude de Jean-Luc Cerdin et Marie Le Pargneux publiée en **2012** qui porte sur la réussite de la mobilité internationale : l'impact des caractéristiques individuelles liées à la carrière. Par une enquête menée auprès de 335 personnes en situation de mobilité internationale, les auteurs examinent dans quelle mesure les caractéristiques individuelles liées à la carrière peuvent influencer cette réussite. Ainsi la question de la réussite de la mobilité internationale pourrait être aussi abordée pour les étudiants conduisant à en mieux préciser les critères autres que ceux de l'obtention d'un diplôme.

Maria Giovanna Onorati, Francesco Domenico d'Ovidio publient en **2016** un article portant sur les questions de mobilité et compétence interculturelle dans les programmes internationaux d'apprentissage tout au long de la vie. Pour les auteurs, cette étude « met en lumière la valeur éducative de la mobilité, en particulier pour l'apprentissage tout au long de la vie. La mobilité est un outil éducatif qui valorise comme une compétence la condition actuelle de dépaysement culturel constant des individus. L'intégration de la mobilité dans l'éducation formelle, telle que pratiquée dans les programmes intensifs, permet de poser les bases d'une socialisation de la dissonance. Cette expérience a une valeur en tant que compétence interculturelle, savoir dépassant les capacités multiculturelles et incontournable pour définir un nouveau profil professionnel et humain adapté aux besoins sociaux d'une Europe élargie, dont les frontières sont en cours de redéfinition, et où émergent des identités transnationales. »

En **2018**, Ali Jardou a soutenu une thèse de doctorat sur le thème de la compétence de communication interculturelle et la mobilité étudiante. Il s'est plus particulièrement intéressé au cas des apprenants primo-arrivants en France et des classes plurilingues et multiculturelles de Français langue étrangère – FLE. Ali Jardou a eu comme objectif de parvenir à une meilleure connaissance des facteurs qui influencent la construction de la CCI et les différentes dynamiques qui l'impactent, afin de mieux pouvoir œuvrer pour son développement. Le choix du terrain : la classe de langue est justifié par le fait qu'il s'agit « d'un lieu de rencontre interculturelle (...) que ces classes plurilingues et multiculturelles en milieu homoglotte constituent, pour ces publics, un espace privilégié d'apprentissage de la différence tout en permettant une médiation culturelle avec la réalité sociale dans laquelle l'apprenant cherche une modalité d'insertion en tant qu'acteur social »

### 3 Retour sur la question de l'interculturalité et la communauté étudiante

Dans un débat organisé en 2010 par l'association Animafac<sup>8</sup>, Saeed Paivandi (2010), arrivé en France en 1985, pour qui la mobilité internationale a pris, au travers de son histoire de vie, un sens profondément ancré sur le terrain, évoque la question de l'interculturalité. Nous rapportons son propos sur l'interculturalité et en filigrane sur la mobilité internationale étudiante car il nous paraît d'une grande pertinence « L'Université est la seule institution ouverte au monde et ce dès son origine. Au Moyen Âge, sur la montagne sainte Geneviève il y avait des pavillons qui représentaient les différentes régions de l'Europe. L'Université est un lieu international ouvert et un espace d'accueil. C'est pourquoi la langue que l'on y pratiquait était le latin en Occident et l'arabe dans les pays arabes. Aujourd'hui un système comme Erasmus est le symbole de cette dynamique de déplacements et d'échanges. (...) On parle également de multi-, pluri-, trans- ou métaculturalité mais le terme d'interculturalité est le plus pertinent, car il reflète bien le sens qu'on veut lui donner. L'interculturalité signifie la relation entre les cultures sans qu'il y ait de hiérarchies entre elles ; une communication non hiérarchique, bilatérale, dans un esprit de dialogue. Dans cette perspective, le métissage et l'hybridation sont au cœur. Tous ces mots n'ont un sens que s'il y a réciprocité entre les cultures, l'échange et la réciprocité nécessitant une reconnaissance de l'autre et de ses valeurs. L'interculturalité est quelque chose que l'on apprend : l'intégration de l'autre comme différent ne va pas de soi, c'est une éducation, une façon d'appréhender les choses. Il faut un effort conscient de la part d'éducateurs pour faire comprendre le mot. » Bien que dix années se soient écoulées, et que la réflexion sur l'interculturalité ait avancé, le propos confronté aux pratiques sociales actuelles reste d'une grande actualité. En effet il poursuit « L'interculturalité est une démarche moderne nécessaire pour cohabiter. Au début du XXe siècle, l'école de Chicago affirmait que c'est dans la reconnaissance et la manifestation de la culture de l'autre que celui-ci se sent appartenir à une société. C'est une approche différente de celle de l'intégration républicaine française, qui veut que l'individu abandonne ses particularismes. Dans la société du XXIe siècle, il faut dépasser les frontières entre les cultures pour vivre dans le *village mondial*. » Force est de constater le chemin que les êtres humains doivent encore parcourir pour parvenir ce *vivre ensemble au mieux qu'il est possible*, quand on assiste à l'ensemble des manifestations d'actions de cruauté des êtres humains envers d'autres êtres humains parce qu'ils ne partagent pas la même culture. En ce qui nous concerne, nous prenons le terme *culture* dans le sens de la Déclaration de Mexico (UNESCO, 1982), c'est-à-dire, « dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances » Dans ce sens large, nul ne peut appartenir à une seule sphère culturelle. Est alors interculturel ce qui se produit dans la rencontre d'êtres humains issus de diverses sphères culturelles distinctes qui vont interagir ou s'influencer entre eux sous des formes variées. (UNESCO, 2013)

En reprenant ce que nous avons déjà écrit (Régner, Koroleva, 2019), en considérant le contexte mondial actuel, deux faits ressortent qui nous paraissent interagir d'une manière paradoxale. D'un côté, il y a un développement vertigineux d'outils techniques accessibles permettant la circulation des êtres humains et de leurs idées ainsi que les interactions entre les individus ou les groupes. De l'autre côté, nous assistons à la poursuite de constructions de multiples murs-barrières-frontières destinés à faire obstacles aux rencontres des êtres humains et par conséquent à limiter les interactions entre des êtres humains guidés par leurs références

---

<sup>8</sup><https://www.animafac.net/qui-sommes-nous/>

culturelles et langagières. En France, un reportage<sup>9</sup> (28/09/2016) sur “*ces murs qui séparent les hommes dans le monde*” a estimé qu’alors environ 60 murs-barrières-frontières avaient été construits totalisant près de 40000 km de longueur. Au-delà de ces barrières-frontières matérielles, il nous faut aussi prendre en compte les frontières symboliques qui séparent les sphères culturelles, et donc, les groupes humains qui les composent. Chaque jour un être humain doit être capable de circuler parmi diverses sphères culturelles : famille, rue, école, lieu de travail, université, etc.. Au sein de chaque sphère, il doit savoir ce qui est permis, ce qui est seulement toléré, et ce qui est interdit de dire ou de faire, mais aussi comment le dire ou le faire.

Nous considérons aussi l’interculturalité comme un opérateur d’intelligibilité des organisations sociales humaines identifiables au sein de notre monde actuel. Comme nous l’avons déjà abordé dans (Régner, Koroleva, 2019) elle sert aussi à penser le processus d’internationalisation dans lequel les universités se sont engagées durant les dernières décennies dans une autre perspective qu’économique, financière ou mercantile. La mobilité des étudiants reconnue et rendue possible par des accords de coopération interinstitutionnelle est un cadre propice à l’activation du processus d’internationalisation académique de la communauté étudiante. Ces accords mêmes sont des amplificateurs de ce processus au sein de la communauté des enseignants-chercheurs, chercheurs ainsi que la communauté des personnels administratifs qui, de fait, entrent en contact avec des étudiants d’autres cultures. Le processus d’internationalisation engendre, par nécessité, celui de l’interculturalisation.

#### **4 Mobilité internationale étudiante obligatoire : Formation doctorale en régime de cotutelle**

Comme nous l’avons déjà (Régner, Koroleva, 2019), nous rappelons que la formation doctorale est « une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche. Elle conduit à la production de connaissances nouvelles. » (Art 1, MENESR, 2016). Cette formation est réalisée dans le cadre des Écoles doctorales selon (Art 10, MENESR, 2016). Dans le processus d’internationalisation, un régime de cotutelle est organisé. « Afin de développer la dimension internationale des écoles doctorales et la coopération scientifique entre les équipes de recherche françaises et étrangères, et afin de favoriser la mobilité des doctorants, un établissement d’enseignement supérieur français accrédité à délivrer le doctorat peut conclure avec un ou plusieurs établissements d’enseignement supérieur étrangers, bénéficiant dans leur pays des mêmes prérogatives, une convention visant à organiser une cotutelle internationale de thèse. Les établissements cocontractants sont liés par un principe de réciprocité. » (Art 20, MENESR, 2016). Ce texte réglementaire repose implicitement sur une nécessaire prise en compte de la dimension interculturelle. Si nous considérons le principe de réciprocité, il implique que les participants élaborent un espace d’échanges propices à la rencontre et à la confrontation d’au moins deux cultures. Toutefois nous ne pouvons oublier que cet espace même est aussi un terrain fertile en conduites ethnocentriques et considérations ethnocentristes dans lequel s’enracine toute une argumentation alimentant la résistance à l’expérience de formation doctorale sous cette modalité internationale. Pour la réussite de cette mobilité internationale et des échanges qu’elle requiert, les acteurs concernés doivent avoir atteint un niveau suffisant de développement d’alphabétisation interculturelle en relation à l’ensemble des savoirs et des capacités requis par la pratique des compétences interculturelles. Par exemple, leur niveau de compétences doit les rendre capables de permutation culturelle dans le sens d’une capacité cognitive et comportementale de changer d’idiomes, de

---

<sup>9</sup> <https://www.sudouest.fr/2016/09/28/ces-murs-qui-separent-les-hommes-a-travers-le-monde-2515420-4758.php>



comportements ou de gestes en fonction des interlocuteurs, des situations, des circonstances et des contextes (UNESCO, 2013, p.17-18). Le texte réglementaire introduit des conditions qui se fondent sur une perspective interculturelle pour rendre possible la réalisation d'un doctorat en régime de cotutelle malgré des incompatibilités réglementaires entre les deux pays impliqués. « Lorsque les règles applicables aux études doctorales dans les pays concernés sont incompatibles entre elles, les établissements français sont autorisés à déroger aux dispositions du titre II du présent arrêté, dans les conditions définies par la convention de cotutelle. » (Art 20, MENESR, 2016). Ainsi donc la rédaction d'une convention de cotutelle constitue un acte qui requiert de la part des acteurs : permutation culturelle et alphabétisme interculturel. L'accord de cotutelle doit expliciter toutes les conditions pour assurer le parcours de formation et sa réussite, ainsi que, pour le doctorant, obtenir le grade et le diplôme de docteur de chaque institution partenaire. Parmi ces conditions, nous pouvons encore citer les questions liées à la constitution et la composition du jury de soutenance afin de réaliser une soutenance unique pour les deux diplômes, la question des idiomes pour écrire la thèse et la présenter oralement. Il est clair que toutes les exigences posées par les institutions partenaires sont régies tant explicitement qu'implicitement, par des divers facteurs de nature culturelle, et donc pour les comprendre et favoriser la réussite du parcours de formation doctorale, des compétences interculturelles sont à l'œuvre chez les divers acteurs concernés : doctorant ou doctorante, directeurs ou directrices de la thèse, personnels administratifs, enseignants, chercheurs, etc.

## **5 Formation doctorale en régime de cotutelle et compétences interculturelles**

Nous tentons d'analyser les relations entre trois instances : formation, compétence, culture, en nous fondant principalement sur notre propre expérience d'enseignement, de recherche et de direction de thèse par une approche réflexive inspirée par une posture anthropologique plus émique, de l'intérieur, qu'étique, de l'extérieur. Nous rappelons qu'une condition nécessaire de réalisation d'une formation doctorale en régime de cotutelle est que le doctorant ou la doctorante conduise ses recherches sous une double responsabilité de direction au sein de deux institutions partenaires, l'une en France et l'autre dans un pays étranger assumant collaborativement ce double accompagnement de l'élaboration de la thèse. Ici encore il ressort la nécessité pour les directeurs ou directrices d'avoir acquis un niveau suffisant de compétences interculturelles et même d'en poursuivre le développement. C'est alors que surgit un obstacle de nature culturelle qui pourrait potentiellement empêcher la réalisation d'une thèse de doctorat en régime de cotutelle. Les directeurs ou directrices impliqués par des sollicitations d'étudiants qui souhaitent accéder à une formation doctorale en régime de cotutelle, et bien qu'intéressés par ces demandes, sont placés face à des questions aux réponses mobilisatrices de compétences interculturelles. Le regard premier porté peut tout « naturellement » être guidé implicitement, voire même inconsciemment, par des références ethnocentrées. Afin de pouvoir dépasser cet obstacle culturel, il convient de tenter de mieux connaître et comprendre le prisme à travers lequel le monde est perçu, de porter un regard sur les éléments de la situation sous un autre point de vue de l'altérité, d'y reconnaître les similitudes et les différences et participer à un dialogue interculturel authentique. Une question évidente se centre alors sur le comment déclencher le processus de développement adéquat, le comment acquérir les connaissances pour négocier avec notre propension ethnocentrique. Un obstacle de même nature peut être rencontré par les acteurs de l'administration chargés d'assumer, par exemple, la tâche de rédiger la convention de cotutelle qui rendra possible ou non le processus de formation doctorale. Nous ne pouvons ignorer l'importance de la place de ces acteurs administratifs dans les démarches, car leur rôle est fondamental dans la formulation des termes contractuels qui doivent prendre

en compte les règlements nationaux de formation doctorale marqués historiquement et culturellement et tenter de les harmoniser au mieux. La réglementation française autorise des dérogations pour parvenir à cette harmonisation. Mais cela peut ne pas être le cas dans des institutions d'autres pays !

Nous avons pu constater comment dès le début des démarches pour l'organisation du parcours formatif doctoral, diverses dimensions des compétences interculturelles sont mobilisées par les divers acteurs impliqués au-delà des doctorants ou doctorantes. Un autre facteur joue un rôle décisif : le facteur linguistique. La plupart du temps, les idiomes des divers partenaires ne sont pas les mêmes. En conséquence la convention de cotutelle doit expliciter cette question des langues : langue de rédaction de la thèse, langue de la soutenance qui est en lien direct avec le lieu où se déroulera la soutenance même, langue de rédaction des divers rapports, des procès-verbaux, langue de travail avec le directeur ou la directrice dans chaque pays, etc. Dans notre expérience d'encadrement doctoral, le choix du lieu de soutenance a été déterminant pour le choix de la langue de soutenance. C'est ainsi que nous pouvons identifier l'organisation et l'articulation des diverses dimensions des compétences interculturelles sollicitées par la situation multiculturelle.

Revenons aux acteurs principaux que sont les doctorants et doctorantes. Ils sont avant tout des êtres humains culturellement marqués et orientés par un processus motivationnel actif, qui, pour diverses raisons, aspirent à une formation de haut niveau reconnue par deux diplômes de doctorat relevant chacun d'une institution référente. De ce fait, ils ou elles rentrent nécessairement dans un processus d'éducation interculturelle, de façon explicite ou implicite, consciente ou non consciente. (UNESCO 2006) Mais alors, pour accéder au processus de formation doctorale en régime de cotutelle, quel est le niveau minimum de compétences interculturelles requis ? Nous avons déjà pu observer que lors de la présentation du projet doctoral en vue de l'accès à la formation, sont mobilisées des connaissances formelles sur le pays, l'université d'accueil, le règlement académique, le ou les idiomes pratiqués, etc. Nous gageons que l'acquisition de ces connaissances participe de la formation et du développement des compétences interculturelles.

## **6 Retour réflexif sur les compétences interculturelles requises dans la formation doctorale à la lumière de l'approche culture, cognition, affectivité**

Si l'explicitation des informations de nature administrative, institutionnelle, matérielle, académique s'avère nécessaire pour bien comprendre les exigences posées pour entrer dans le processus d'accès à une formation doctorale en régime de cotutelle et même paraître pour certains suffisante dans une perspective technocratique, elle ne l'est pas du tout quand sont pris en considération les fonctionnements et les caractéristiques des individus en situation dans les divers contextes et circonstances tout au long du parcours de formation doctorale.

De manière synthétique, nous proposons le schéma suivant pour mettre en évidence la nature de quelques facteurs qui peuvent influencer le déroulement du processus de formation doctorale :

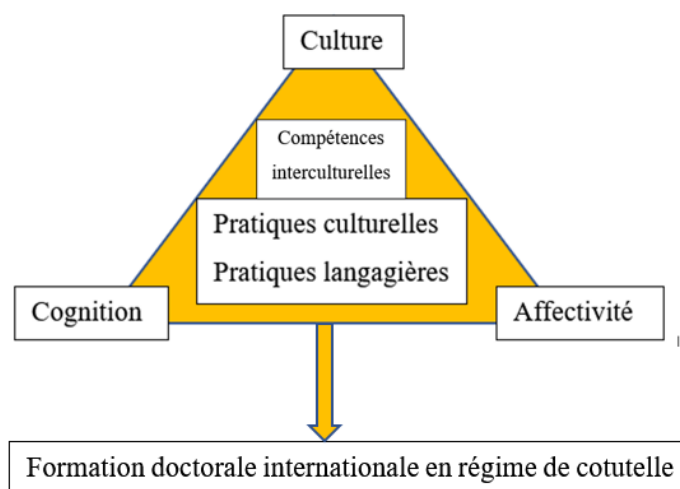


Figure 1 : facteurs pouvant influencer le processus de formation doctorale (Régnier, Koroleva, 2019)

En nous fondant sur notre expérience personnelle, nous avons pu recueillir à l'occasion d'un entretien avec une doctorante brésilienne en cotutelle, le témoignage suivant : à son retour d'un voyage dans son pays d'origine, le Brésil, elle fut amenée à participer à un séminaire organisé par la directrice de thèse de l'université française. À l'issue de ce séminaire, elle vient à la rencontre de celle-ci, avec un présent, souvenir artisanal typique et symbolique de sa région d'origine, qu'elle souhaitait lui offrir, fidèle à la tradition du don dans la culture brésilienne. Elle fut alors surprise par l'embarras exprimé par la directrice de thèse qui lui dit « ici en France, cela s'appelle corruption ! » Cette situation peut être comprise selon les dimensions culturelle et cognitive au moyen des concepts d'alphabétisme interculturel et de permutation culturelle (UNESCO, 2013 p.17-18) : ici ni la doctorante ni la directrice de thèse ne semblent en mesure de modifier leurs comportements et gestes en fonction de la situation dans ce contexte marqué culturellement. Selon la dimension affective, nous identifions la déstabilisation provoquée par ce geste de don chez la directrice de thèse qui exprime sa gêne en ne semblant pas savoir comment gérer ses émotions et chez la doctorante, l'expression de la surprise en prenant conscience d'avoir accompli un geste inadapté dans ce contexte.

Nous pouvons considérer que la classe constituée par ce genre de situations rencontrées tout au long du parcours de formation doctorale s'avère une classe potentiellement génératrice de situations d'apprentissage contributives au développement de compétences interculturelles.

Pour clarifier notre propos, nous prenons l'exemple de la recherche doctorale réalisée par Huijing Sun (2017) sur le thème du parcours des étudiants - « sojourners » chinois en France et leurs stratégies d'adaptation interculturelle. Elle nous permet de donner des interprétations possibles et de faire émerger les concepts sous-jacents à la situation complexe offrant des conditions d'activation ou d'inhibition du développement des compétences interculturelles dans le cadre de la mobilité internationale. L'objectif de cette thèse a été d'explorer la question de l'adaptation interculturelle de ces étudiants chinois plus précisément de leur parcours personnel et leurs stratégies en face des difficultés dans l'apprentissage du métier d'étudiant.

Du point de vue théorique la recherche se situe dans une perspective historico-culturelle du psychisme, avec l'idée que les processus psychiques sont dépendants du contexte dans lesquels ils se développent, dans celle de la théorie des champs conceptuels (Vergnaud, 1990) et dans l'approche *culture, cognition* et *affectivité* (Acioly-Régnier, 2010)

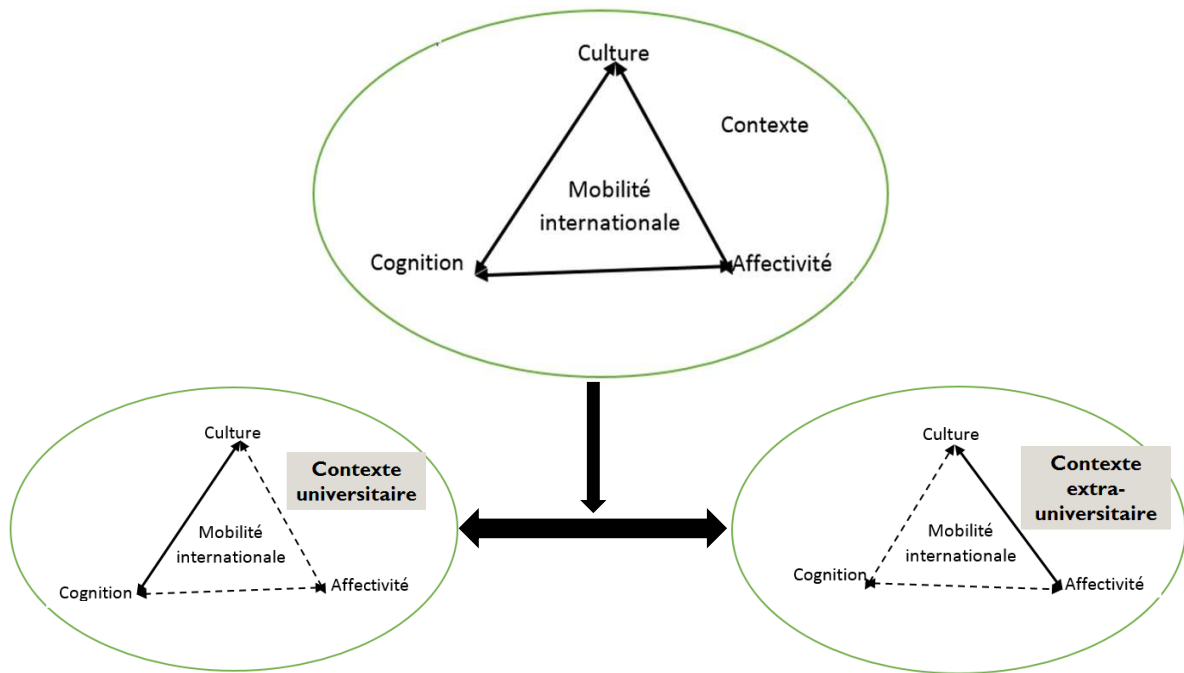


Figure 2

Dans cette approche, nous avons observé que l'axe *culture-cognition* est celui qui rend le plus compte des facteurs régulateurs des interactions entre les sujets en contexte universitaire. En effet le niveau de compréhension de la mobilité internationale dans la culture universitaire d'accueil résultant des processus cognitifs activés semble suffisant pour parvenir à des interactions réussies entre des acteurs impliqués. Cependant les doctorants et les doctorantes ne circulent pas uniquement dans le contexte universitaire. Ainsi dans ce contexte extra-universitaire, c'est alors l'axe *culture-affectivité* qui devient le plus à même de fournir des éléments d'intelligibilité des facteurs régulateurs des interactions entre ces sujets.

Force est de constater que, quoi qu'il en soit, les trois pôles demeurent toujours actifs de manière sous-jacente. Toutefois il nous semble que dans le contexte universitaire le pôle *cognition* reste dominant alors dans le contexte extra-universitaire, c'est plutôt le pôle *affectivité*.

Pour ce qui touche la question des stratégies, Huijin Sun s'est appuyée sur la théorie des stratégies d'acculturation de John W. Berry (2005) pour analyser les données construites relativement à l'adaptation culturelle des étudiants chinois en mobilité internationale à l'université de Lyon.

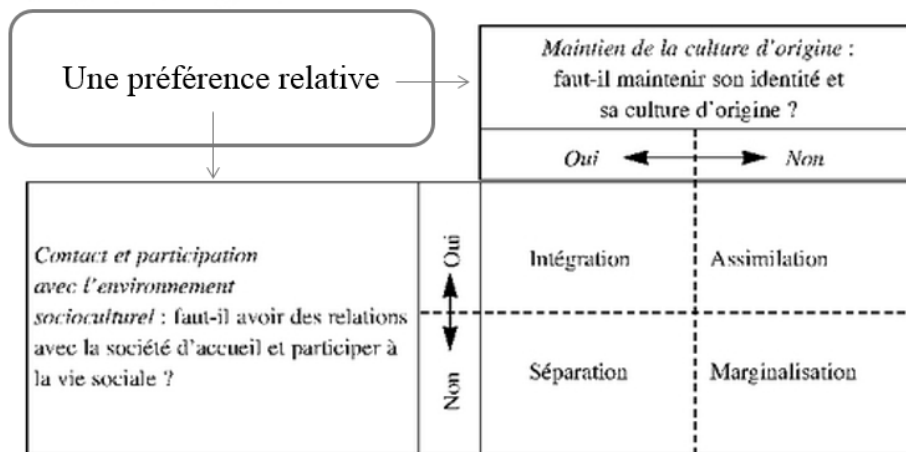


Figure 3 D'après Huijing Sun (2017)

Parmi les conclusions de cette thèse, nous pouvons retenir les résultats suivants :

- La non-maitrise de la langue française est mise en avant par les étudiants chinois interrogés pour minimiser dans un premier temps leurs difficultés d'adaptation interculturelle, c'est-à-dire « le degré de confort psychologique d'une personne avec plusieurs aspects d'un nouvel environnement ». Selon Geneviève Vinsonneau (2012) « L'adaptation interculturelle se réalise dans trois domaines : au travail, dans la vie relationnelle et en général. L'adaptation au travail concerne l'encadrement, les responsabilités et les performances professionnelles ; l'adaptation relationnelle se traduit par la qualité des interactions et des échanges avec les membres de la société d'accueil, au travail et en dehors du travail, tandis que l'adaptation générale se confond avec les conditions de vie en général au sein de l'environnement du pays d'accueil. »
- Le choix des stratégies d'acculturation dépend de la capacité de l'étudiant à porter un regard sur lui et autour de lui, dans un sens voisin de la réflexivité, comme « aptitude à mettre à distance son expérience propre afin d'y réfléchir, consciemment en examinant ce qui a lieu, ce que cela veut dire et la manière d'y répondre. » (UNESCO, 2013, p.18)
- Dans la vie universitaire, l'obligation de réussite à l'école et à l'université, c'est en dire en contexte universitaire, dans la culture chinoise agit comme une contrainte dans le choix d'une stratégie du type de celles d'intégration-assimilation alors que dans la vie quotidienne, c'est-à-dire en contexte extra-universitaire, les étudiants privilégient des stratégies du type séparation.

## 7 Conclusion

Notre objectif était de mettre en débat et de poursuivre la réflexion sur les conditions de la mobilité internationale étudiante et de la place et du rôle de l'interculturalité, dans une approche inscrite dans le cadre des sciences de l'éducation et de la formation et d'attirer l'attention sur les dérives mercantilistes des conceptions libérale et néolibérale de l'organisation de la société qui considèrent la formation universitaire et la mobilité internationale étudiante comme des marchandises susceptibles de produire des profits financiers pour des groupes humains, actionnaires d'entreprises gestionnaires de dispositifs de formation, et en tout cas de la considérer comme à la charge des individus eux-mêmes.

## Références

- Acioly-Regnier, N. (2010) *Culture et cognition : Domaine de recherche, Champ conceptuel, Cadre d'intelligibilité et Objet d'étude fournissant des instruments pour conduire des analyses conceptuelles et méthodologiques en psychologie et en sciences de l'éducation*. Note de synthèse HDR. Université Lumière Lyon 2. (tel-01982260)
- Berry, J.W. (2005) Acculturation: living successfully in two cultures. *International Journal of Intercultural Relations* 29(6):697-712 DOI:10.1016/j.ijintrel.2005.07.013
- Cerdin, J. & Le Pargneux, M. (2012). Réussite de la mobilité internationale : l'impact des caractéristiques individuelles liées à la carrière. *Question(s) de management*, 2(2), 11-24. <https://doi.org/10.3917/qdm.122.0011>
- Cour des Comptes (2019) *La mobilité internationale des étudiants. S'organiser pour les défis à venir*. Rapport thématique public 10 septembre 2019. <https://www.vie-publique.fr/rapport/270342-la-mobilite-internationale-des-etudiants-sorganiser-pour-les-defis>
- Giovanna Onorati, M. & Domenico d'Ovidio, F. (2016). Mobilité et compétence interculturelle dans les programmes internationaux d'apprentissage tout au long de la vie : une étude longitudinale. *Journal of international Mobility*, 1(1), 109-128. <https://doi.org/10.3917/jim.004.0109>
- Jardou, A. (2018) *Compétence de communication interculturelle et mobilité étudiante : le cas des apprenants primoarrivants en France et des classes plurilingues et multiculturelles de FLE*. Thèse de doctorat de l'UGA (soutenue 18/10/2018)
- MENESR (2016) Cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat - *JORF n°0122 du 27 mai 2016 Texte n°10 - Arrêté du 25 mai 2016*  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/5/25/MENS1611139A/jo/texte>
- Murphy-Lejeune, E. (2000) Mobilité internationale et adaptation interculturelle : les étudiants voyageurs européens. *Revue Recherche & Formation* (33) pp. 11-26  
[https://www.persee.fr/doc/refor\\_0988-1824\\_2000\\_num\\_33\\_1\\_1614](https://www.persee.fr/doc/refor_0988-1824_2000_num_33_1_1614)
- Paivandi, S. (2010) *Quels sont les apports de l'interculturalité à la communauté étudiante ?*  
<https://www.animafac.net/blog/quels-sont-les-apports-de-l-interculturalite-a-la-communaute-etudiante/> (consulté le 17 mai 2021)
- Régnier, J.C. & Acioly-Regnier, N. (2018) Formação doutoral e Interculturalidade. *X CIDU – Congresso Ibero-americano de Docência Universitária: “O envolvimento estudantil na Educação Superior”*, Pontifícia Universidade Católica do Rio Grande do Sul/PUCRS. Porto Alegre, RS., Oct 2018, Porto Alegre, Brazil. pp.3-14. (hal-01933785)
- Régnier, J.C. & Koroleva, D. (2019) Formation doctorale internationale et Interculturalité. Réflexion sur la réalisation d'un doctorat en régime de cotutelle comme processus de développements des compétences interculturelles. С.К. Гураль. *Язык и культура : сборник статей XXIX Международной*, Издательский Дом Томского государственного университета, pp.381-392. (hal-02383285)
- Régnier, J.C., Acioly-Régnier, N.M., Sun, H., Xu, Y. et I Lee, H. (2015) *Analyse des difficultés langagières, culturelles et méthodologiques des étudiants sinophones dans les universités en France*. 5ème Congrès ASIE & Pacifique, Sep 2015, INALCO Paris, France. <https://congresasie2015.sciencesconf.org/> (hal-01620941)
- Sun, H., Acioly-Régnier, N.M. (2012). Équité et cohésion sociale dans l'enseignement supérieur : étude de l'impact des effets d'attente et de la sensibilisation à la différence à travers le cas des étudiants chinois à l'Université de Lyon, *Revista Poiésis*. 5, 118-137.

- Sun, H. (2017) *Le parcours des étudiants chinois « sojourners » en France et leurs stratégies d'adaptation interculturelle : une étude exploratoire dans une approche interculturelle*. Thèse de doctorat en sciences de l'éducation – Université de Lyon (soutenue 21/09/2017)
- UNESCO (1982) *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*. Paris : UNESCO
- UNESCO (2013) *Compétences interculturelles. Cadre conceptuel et opérationnel*. Paris : UNESCO <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002197/219768f.pdf>
- Vergnaud, G. (1990) La théorie des champs conceptuels. *Recherches en Didactique des Mathématiques*, vol.10 n°2-3, pp.133-170, Grenoble : éd. La Pensée Sauvage,
- Vinsonneau, G. (2012). L'adaptation interculturelle : Comment partir et/ou revenir ? Dans : G. Vinsonneau, *Mondialisation et identité culturelle* (pp. 121-147). Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur.